

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 30 novembre 2020 à 11 h 00, par vidéoconférence.

---

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président  
M. Réal Leclerc, vice-président  
Mme Nathalie Bellavance  
M. Yan Maisonneuve  
M. Simon Paquin

Sont également présents :

M. Alain Marcoux, directeur général  
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité  
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable  
M. Alain De Choinière, chef de cabinet  
Me Jean-François Milot, greffier

Observateur : Mme Brigitte Villeneuve

---

#### **CE-2020-1205-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2020-1206-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2020-1207-REC ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2021-2022-2023 DE LA RÉGIE D'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DES MOULINS (139-11-2020 ET 140-11-2020)**

**ATTENDU** le dépôt des prévisions budgétaires de l'année 2021 de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (« RAIM ») prévoyant des revenus et des dépenses au montant de 11 282 110 \$ et du Programme des triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 au montant de 25 088 000 \$, tel qu'adoptés le 23 novembre 2020 par le conseil d'administration de cette régie aux termes de ses résolutions 139-11-2020 et 140-11-2020;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, le budget de la RAIM doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités membres;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le budget pour l'exercice financier 2021 de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins au montant de 11 282 110 \$ et le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 au montant de 25 088 000 \$, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2020-1208-REC      ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES  
2021 ET DU PROGRAMME TRIENNAL  
D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2021-  
2022-2023 DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT  
DES EAUX TERREBONNE-MASCOUCHE (111-11-  
2020 ET 112-11-2020)**

**ATTENDU** le dépôt des prévisions budgétaires de l'année 2021 de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (« RAETM ») prévoyant des revenus et des dépenses au montant de 4 364 700 \$ et du Programme des triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 au montant de 15 458 000 \$, tel qu'adoptés le 23 novembre 2020 par le conseil d'administration de cette régie aux termes de ses résolutions 111-11-2020 et 112-11-2020;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, le budget de la RAETM doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités membres;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le budget pour l'exercice financier 2021 de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche au montant de 4 364 700 \$ et le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 au montant de 15 458 000 \$, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2020-1209-REC      DÉPÔT DU BUDGET 2021**

**ATTENDU** l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*;

**ATTENDU** le dépôt du budget pour l'exercice financier 2021 de la Ville de Terrebonne;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil municipal l'adoption du budget 2021 de la Ville de Terrebonne.

---

**CE-2020-1210-REC      AVIS DE MOTION / DÉPÔT DU PROJET DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 780 PRÉVOYANT LA  
TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN BIEN  
OU D'UN SERVICE OU POUR LE BÉNÉFICE  
RETIRÉ D'UNE ACTIVITÉ**

**ATTENDU QUE** d'année en année, il y a lieu d'adopter un règlement prévoyant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité, conformément aux articles 244.2 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

**ATTENDU** le gel de tarification proposé au budget 2021, lequel sera adopté par le conseil municipal lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le 9 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**il y a lieu pour la Ville d'adopter un règlement de tarification afin de réunir l'ensemble des tarifs demandés par celle-ci dans ses différentes sphères d'activités;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le règlement prévoyant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité pour l'année 2021, sous le numéro 780.

---

**CE-2020-1211-REC AVIS DE MOTION / DÉPÔT DU PROJET DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 781 DÉCRÉTANT LE  
TAUX DE TOUTES LES TAXES, TARIFS ET  
COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE  
FINANCIER 2021 DE LA VILLE DE TERREBONNE**

**ATTENDU QUE** d'année en année, il y a lieu d'adopter un règlement prévoyant le taux de toutes les taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier à venir;

**ATTENDU QUE** le budget pour l'exercice financier 2021 sera adopté par le conseil municipal lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le 9 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**il y a lieu pour la Ville de Terrebonne d'imposer et de prélever les taxes nécessaires pour se procurer les revenus pour s'acquitter des dépenses prévues au budget 2021;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le règlement décrétant le taux de toutes les taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2021 de la Ville de Terrebonne, sous le numéro 781.

---

**CE-2020-1212-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 11 h 20.

---

---

Président

---

Secrétaire